Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251205-BC_2025_12_N135-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 3 décembre 2025 – 13 heures 30

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Éric LE BOUR, Jean-Noël EDERN, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Jacques PONTU, Éric GRALL lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Anne BESCOND, Patrick GUEN.

Date de la convocation : 27 novembre 2025 **Date d'affichage :** 27 novembre 2025	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 12		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre BUR-2025-12-N135	**Nomenclature** 8.3	**Rapporteur** Jacques EDERN	**Chef de projet :** Maxime LEBOURG
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition	**Enjeu :**		**Action :**

Objet : Dotation Solidarité Rurale – Longueur voirie

Jacques EDERN, Président, rappelle que la loi de Finances a modifié le mode de calcul de la longueur des voiries ; depuis 2025, les voiries recensées dans la donnée tronçon de route de la BD TOPO de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) qui respectent certains critères (statut, nature, importance) sont prises en compte pour la longueur total de voirie.

Une carte interactive de la Direction Générale des Collectivité Locale (DGCL) précise les tronçons de voirie retenues pour la DSR 2025.

Il est à noter que ce nouveau mode de calcul ne fait aucune distinction entre « Route privée » et « Voie publique » mais il retire pour la grande majorité les chemins et sentiers non-revêtus (qui ne peuvent pas être empruntés par un véhicule de tourisme).

Si les routes privées sont prises en compte dans la longueur totale de voirie pour la DSR, cela n'implique pas que les fonds alloués peuvent être utilisés pour leur entretien.

Le contrôle de la donnée des voiries de l'IGN devient un point crucial pour s'assurer du bon inventaire de longueur. L'IGN a publié un document en novembre 2025 qui décrit la procédure pour signaler une incohérence qu'il faudra justifier ;

Le comptage de la longueur de linéaires (en mètre) par commune, au 01/01 de l'année N, est réalisé sur la base des données de l'édition décembre N-1.

Après avoir entendu le Rapporteur ;

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251205-BC_2025_12_N135-DE

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré, décide :

- Que l'agent chargé du SIG prenne contact directement avec chaque commune permettant de répondre à leurs questionnements ;
- D'accompagner les communes intéressées dans la consolidation de leur tableau de classement de voirie depuis un fichier « Excel » et « Géographique » permettant de disposer :
  - D'une mise à jour du tableau de classement de voirie notamment disponible sur le portail géographique Netagis de HLC ;
  - D'un inventaire complet et des longueurs de voiries communales consolidées qui sont ensuite utilisés pour connaître la responsabilité d'entretien de la voirie et la protection juridique ;
- D'aider les communes à faire remonter leurs demandes de corrections de voirie à l'IGN si elles le souhaitent.

Présents	**12**
Pouvoirs	**0**
Votants	**12**
Pour	**12**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

